

170424-17

Quid de la placerville devant Quai 10 ?

Question de Madame la conseillère Véronique SALVI

En mai 2014, la rénovation des Quais de Flandre vivait une étape importante : la pose d'une placerville qui relie la gare du Sud à la Porte des Arts.

En plus de l'utiliser comme passage d'une rive à l'autre, il était également prévu de s'en servir comme d'un véritable espace public qui doit contribuer à l'animation de ce quartier. Jusqu'à présent, aucun événement n'a été organisé sur la placerville, même lors de la Brocante des Quais.

Dès lors Monsieur l'Echevin, pouvez-vous indiquer si des événements se feront prochainement sur cette placerville ? Si oui, quels types d'événements se tiendront sur cet espace public ?

Réponse de Madame l'Echevine Julie Patte

La placerville a effectivement été construite pour être un espace public.

Comme les autres espaces publics, elle peut en effet être utilisée ponctuellement comme espace événementiel. Et comme tel, elle est soumise au respect de règles de sécurité édictées principalement par la zone de secours Hainaut Est. Vous conviendrez que ces règles sont primordiales pour assurer un déroulement sans faille et en toute sécurité.

Chaque demande d'occupation a fait l'objet de concertations entre les services de sécurité et les organisateurs. Il appartenait à ces derniers de répondre aux prescrits de sécurité pour pouvoir organiser leur événement. C'était évidemment le cas également lorsque la Ville de Charleroi organisait l'événement.

Nous avons interrogé la Zone de Secours sur les normes qu'elle applique. Elle nous signale que « Jusqu'à présent, les prescriptions ont été définies au cas par cas (Brocante des quais, 350 Ans, Inauguration des Quais, Apéros urbains,...). Hormis la capacité portante et le risque de phénomène de résonance (à préciser par un bureau d'étude), il est difficile de fixer des mesures de sécurité en dehors d'un contexte événementiel général ». A titre d'exemple, les préventionnistes de la ZSHE ne peuvent déterminer une largeur de passage minimale sans connaître le nombre de personnes attendues et l'occupation des quais.

Vous faites par contre erreur en notant qu'aucun événement ne s'est déroulé sur la placerville. La célébration du 350^{ème} anniversaire de Charleroi et Smoke on the water ont chacun drainé un public de plusieurs milliers de personnes. Actuellement, une demande d'occupation est en cours pour un barbecue de B4C.

Ce pont est conçu comme un espace de vie, régulièrement occupé par des promeneurs ; on ne compte plus les coucher de soleil immortalisés sur les réseaux sociaux depuis cet endroit. L'œuvre 365 du collectif ATK!, installée lors du festival Asphalt renforce l'identité de la zone grâce à son mot sur le toit, renouvelé chaque jour. Nul doute que la fin des travaux des chantiers de Rive Gauche, l'ouverture récente de Quai 10 et celles très prochaine de la Manufacture Urbaine multiplieront les occasions d'utiliser ce bel espace. La Ville l'espère et traitera avec bienveillance les demandes d'occupation, avec toujours à l'esprit l'exigence de sécurité qui demeure l'une des premières missions des communes.

Enfin, vous citez la Brocante de fin juin. A ce sujet j'ai interrogé le cabinet de mon collègue échevin du Commerce ; Il confirme qu'en 2017, la *Placerelle* ne se trouvera plus sur le parcours de la *Brocante des Quais*. Avec la fin des chantiers *Phénix* et *Rive gauche*, le parcours proposé par le concessionnaire qui organise la Brocante privilégiera le Quai Rimbaud et les rues autour de la Place Verte (rue du Collège, etc.). Il n'y aura donc plus d'exposants sur les quais en rive droite (devant la gare) et donc plus d'intérêt de logique à en disposer sur la *placerelle*.

Nous resterons cependant attentifs à exploiter au mieux le potentiel des quais et de la *placerelle* dans le cadre des autres événements organisés par la Ville de Charleroi.